



# MAIRIE DE SAINTE MARGUERITE

## DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

**ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

OU à compter du .....

### REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ÉLÈVE

Nom et Prénom du représentant légal 1 : .....

Adresse : .....

Tel. Domicile : ..... Tel. Portable : .....

AUTORITE PARENTALE :  OUI  NON

Nom et Prénom du représentant légal 2 : .....

Adresse : .....

Tel. Domicile : ..... Tel. Portable : .....

AUTORITE PARENTALE :  OUI  NON GARDE ALTERNÉE :  OUI  NON

### ELEVE

Nom et Prénom de l'ENFANT : .....

Domicile :  du représentant légal 1  du représentant légal 2  des 2 parents

Date de naissance : ..... / ..... / .....

1 photo d'identité :  ci-jointe  reprendre celle scannée en Mairie

### SCOLARISATION

Ecole Maternelle du Haut de Chaumont

- Petite Section
- Moyenne Section
- Grande Section

Ecole Élémentaire du Centre

- C. P.
- C.E. 1
- C.E. 2
- C.M. 1
- C.M. 2

Tournez la page S.V.P.

## ARRETS

**Merci de préciser les montées ET les descentes.**

**Si plusieurs arrêts différents (cas dérogatoire) : joindre une demande par écrit.**

<u>BUS desservant le Quartier du FAING</u>	<u>MONTÉE</u>	<u>DESCENTE</u>	<u>MONTÉE</u>	<u>DESCENTE</u>
<input type="checkbox"/> 53 rue des Déportés – Laugel & Renouard	07h50	12h07	13h35	16h52
<input type="checkbox"/> 684 chemin du Greffier – Ferme de la Soyotte	07h52	12h09	13h37	16h54
<input type="checkbox"/> Rue de Colmar - entre n° 177 & 203	07h54	12h11	13h39	16h56
<input type="checkbox"/> Rue Galilée – face au n°207 – Lot. «Alouettes»	07h57	12h14	13h42	16h59

<u>BUS desservant le Quartier du PRE-NAVEZ</u>	<u>MONTÉE</u>	<u>DESCENTE</u>	<u>MONTÉE</u>	<u>DESCENTE</u>
<input type="checkbox"/> Rue Ernest Charlier - Aribus face à Cora	07h50	11h59	13h35	16h44
<input type="checkbox"/> 165 rue de l'Etang - Maison Claudel	07h54	12h03	13h39	16h48
<input type="checkbox"/> 379 rue Jean Mermoz - Maison Jacques	07h56	12h05	13h41	16h50

<u>BUS desservant les Quartiers du Ht de Chaumont et du Centre</u>	<u>MONTÉE</u>	<u>DESCENTE</u>	<u>MONTÉE</u>	<u>DESCENTE</u>
<input type="checkbox"/> Ecoles Maternelle ou Élémentaire	08h10	11h53	13h55	16h38

<u>BUS desservant <b>UNIQUEMENT la Cantine - la Garderie</b></u>	<u>MONTÉE</u>	<u>DESCENTE</u>	<u>MONTÉE</u>	<u>DESCENTE</u>
<input type="checkbox"/> Navette ( <i>enfants de <u>maternelle</u></i> ) <b>GRATUIT</b>	08h10	11h55	13h58	16h35

*Les horaires sont donnés à titre indicatif.*

## **DESIGNATION de 2 personnes MAJEURES habilitées à récupérer l'enfant**

**(autres que les représentants légaux)**

**OBLIGATOIRE pour les élèves de Maternelle**

M. (et/ou) Mme ..... (nom – prénom)

Commune ..... Tel ..... Port .....

M. (et/ou) Mme ..... (nom – prénom)

Commune ..... Tel ..... Port .....

S'ENGAGE(NT) A PRENDRE EN CHARGE L'ENFANT **EN L'ABSENCE DE SES PARENTS**, PREVISIBLE OU IMPREVISIBLE, A L'ARRET DU BUS.

Signature du ou des personne(s) désignée(s),

## PARTICIPATION FINANCIERE

Je ne peux pas assurer le transport de mon enfant et sollicite une prise en charge, par la Commune de SAINTE MARGUERITE et :

**JE PARTICIPE à hauteur de 45 €** et je prends note qu'aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année (1)

Je règle dès le dépôt de la demande :

- en espèces  
 par chèque à l'ordre du **régisseur Annabelle PIERRE**

\*\*\*\*\*

**JE NE PARTICIPE PAS** (1)

Car mon enfant n'utilisera que la navette pour se rendre à la cantine et/ou à la garderie qui se situe à l'Ecole Élémentaire du Centre.

## REGLEMENTATION

L'inscription d'un enfant au service de Transport Scolaire sera REJETEE en cas de dossier incomplet.

Les enfants de la maternelle empruntant uniquement la «navette» pour se rendre à la cantine et/ou à la garderie seront dispensés de la participation financière.

L'enfant ne sera pas ACCEPTE à la montée du bus en cas d'absence de sa carte de transports (après avertissement)

L'enfant qui ne sera pas repris par la personne habilitée au point d'arrêt du bus sera gardé à bord jusqu'au terminus où il sera pris en charge par le Commissariat de Police de Saint-Dié-des-Vosges afin que les parents puissent venir le chercher en toute sécurité.

Le porte carte ainsi que le cordon de sécurité seront gardés en fin d'année scolaire pour être réutilisés l'année suivante. En cas de mauvais état, ils seront remplacés 1 fois dans l'année.

En cas de perte de la carte de transports scolaires et/ou du cordon de sécurité, son remplacement pourra être demandé au secrétariat de la Mairie et sera facturé aux parents (2)

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal

(1) Délibération n° 2021-048 du 25 mai 2021

(2) Délibération n° 2014-112 en date du 27/08/2014

**Pour une première inscription au service de transports scolaires, il est OBLIGATOIRE d'inscrire également votre enfant sur le site FLUO GRAND EST**

## ENGAGEMENT

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement sur service.

## ACCUSE DE RECEPTION DU REGLEMENT DU SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Je m'engage sur l'honneur à recueillir mon enfant de maternelle à l'arrêt du bus, aux horaires précis.

A partir de cet instant, je dégage la responsabilité de Monsieur le Maire ou de son représentant.

J'ai désigné obligatoirement **deux personnes majeures habilitées** et les autorisent à venir chercher mon enfant de Maternelle en cas d'impossibilité majeure et imprévue à l'arrêt prévu.

Au cas, improbable, où ces personnes seraient également absentes, j'ai pris connaissance du fait que mon enfant sera confié au Commissariat de Police.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement sur la sécurité et la discipline des élèves dans le cadre du transport scolaire et en **ACCEPTÉ** les clauses.

Signature de l'élève d'élémentaire,

Le .....

Signature du ou des représentant(s) légal (aux),

**CE FORMULAIRE EST À RETOURNER AVANT LE 6 JUILLET 2022 À LA MAIRIE.**

**LES CARTES SERONT A RETIRER EN MAIRIE A COMPTER DU 22 AOUT 2021**

**L'ENFANT NE SERA PAS ACCEPTÉ DANS LE BUS**

**SANS CETTE DEMANDE ÉCRITE ET SANS SA CARTE DE TRANSPORTS.**